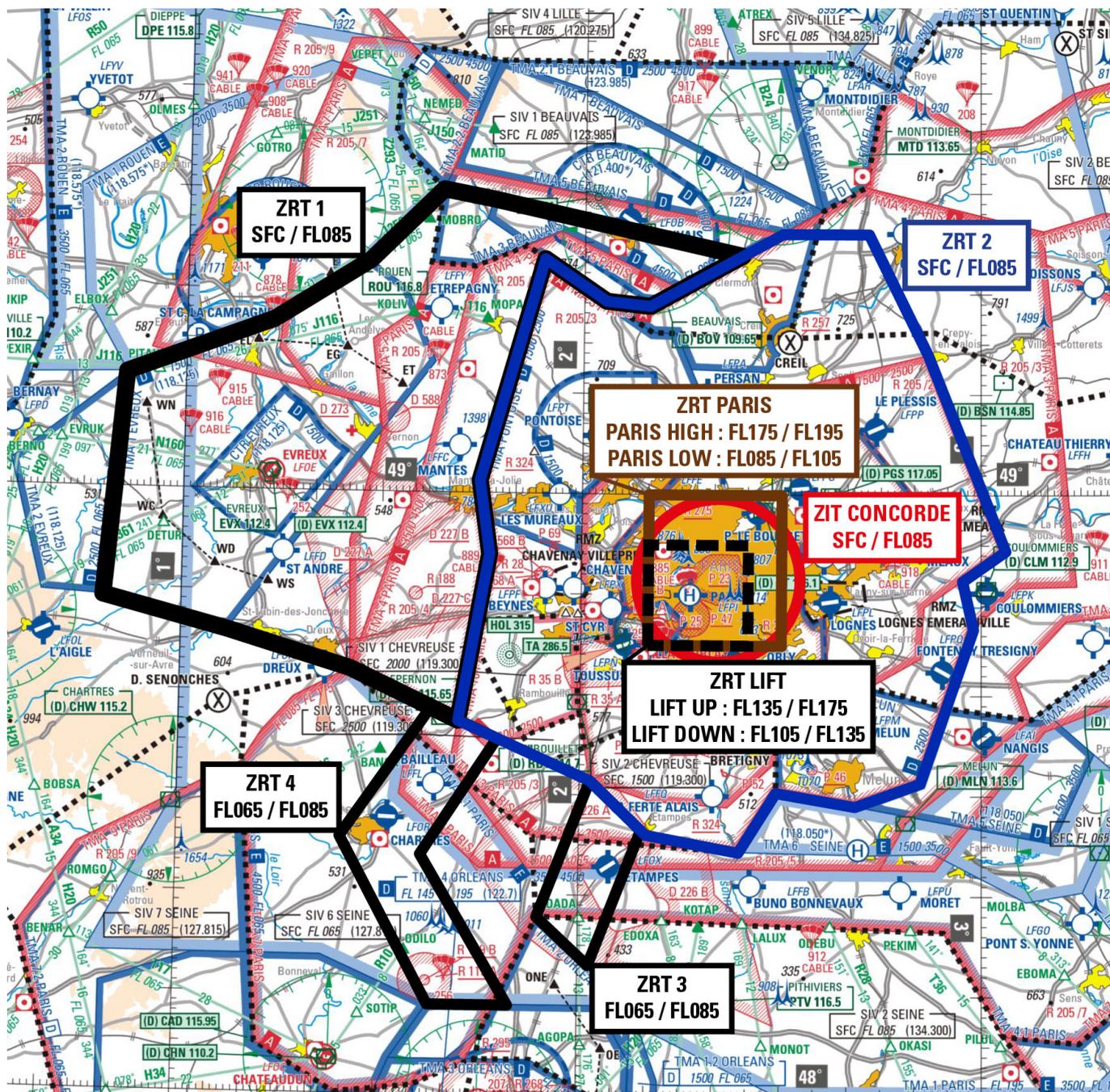


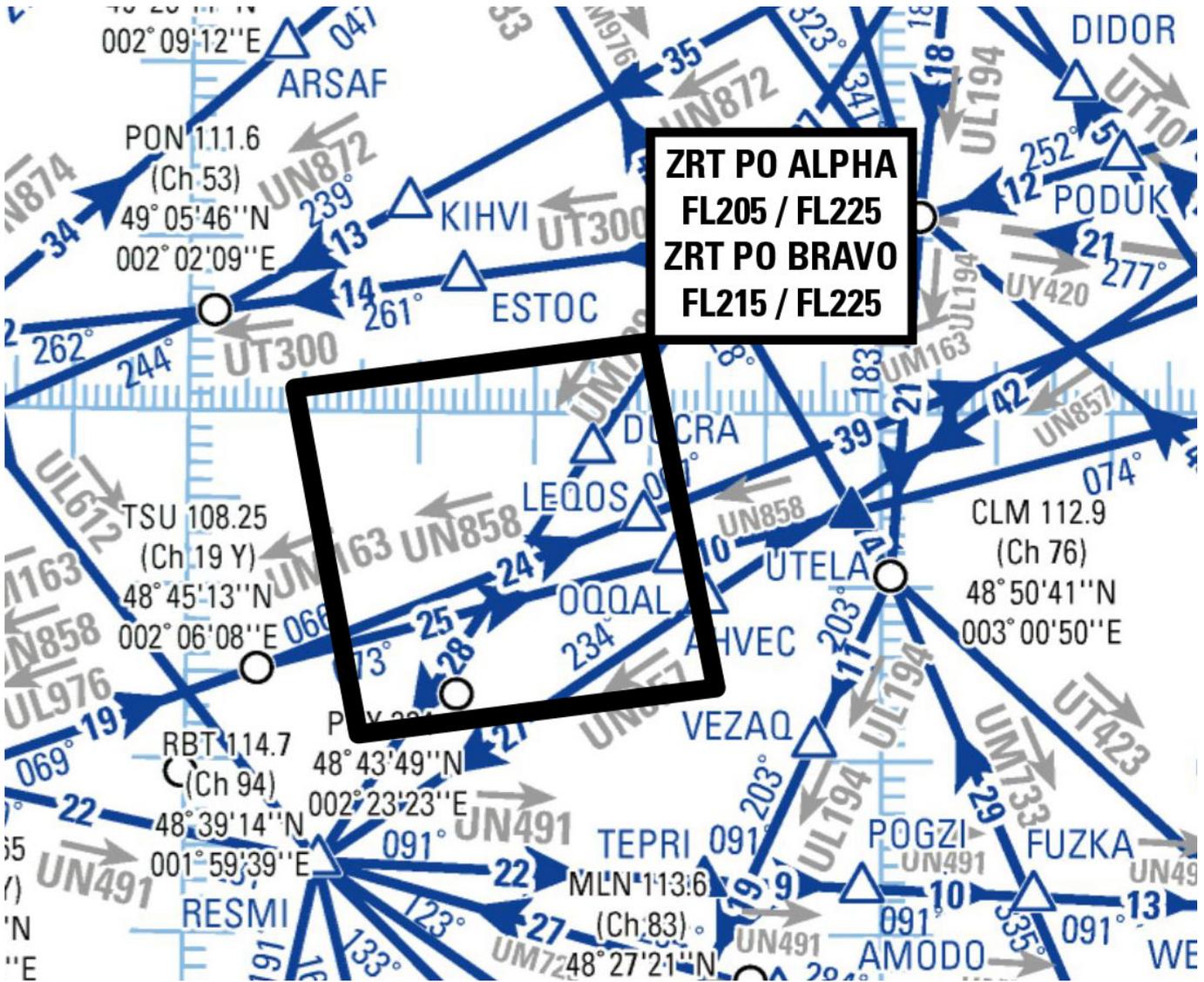
Objet : Création d'1 zone interdite temporaire (ZIT) et de 10 zones réglementées temporaires (ZRT) pour le dispositif de sûreté aérienne et le défilé aérien liés aux cérémonies du 14 juillet 2022 à Paris

En vigueur : Du 8 au 14 juillet 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF - Hélicoptère : Paris-Issy-les-Moulineaux - Valérie André - LFPI - AD : Paris Charles de Gaulle LFPG, Paris Orly LFPO, Paris Le Bourget LFPB, Toussus Le Noble LFPN, Pontoise Cormeilles en Vexin LFPT, Beauvais Tillé LFOB, Les Mureaux LFXU, Lognes Emerainville LFPL, Chelles Le Pin LFPH, Saint Cyr L'École LFPZ, Chavenay Villepreux LFPX, Beynes Thiverval LFPF, Engnien Moisselles LFFE, Persan Beaumont LFPA, Etrepagny LFFY, Mantes Chérence LFFC, Saint André de L'Eure LFFD, Villacoublay Vélizy LFPV, Évreux Fauville LFOE, La Ferté Alais LFFQ, Melun Villaroche LFPM, Meaux Esbly LFPE, Le Plessis Belleville LPPP, Fontenay Trésigny LFPQ.



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022



Extrait carte de croisière ENR 6.2 édition 02 / 2022

ACTIVITÉ

A l'occasion des cérémonies commémoratives du 14 juillet 2022, une zone interdite (ZIT CONCORDE) et dix zones réglementées (ZRT 1, 2, 3, 4, PO ALPHA, PO BRAVO, LIFT UP, LIFT DOWN, PARIS LOW et PARIS HIGH) sont mises en œuvre à titre temporaire pour permettre :

- ◆ le défilé et sa répétition (ZRT 1, ZRT 2) ;
- ◆ la mise en place et la dispersion du défilé et de sa répétition (ZRT 3, ZRT 4, PARIS LOW et ZRT LIFT DOWN) ;
- ◆ la mise en œuvre du dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) pour protéger les cérémonies du 14 juillet 2022 (ZIT CONCORDE, ZRT 2, ZRT LIFT UP, ZRT LIFT DOWN, ZRT PARIS LOW et ZRT PARIS HIGH, ZRT PO ALPHA, ZRT PO BRAVO).
- ◆ des activités de parachutage (ZIT CONCORDE, ZRT 2).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**Validation et répétition :**

ZIT CONCORDE, ZRT 1 et ZRT 2, actives les 8, 11, 12 et 13 :	1000 - 1530
ZRT 3 et ZRT 4 activables les 8, 11, 12 et 13 :	1000 - 1530
ZRT PO ALPHA, ZRT PO BRAVO, ZRT LIFT DOWN et ZRT PARIS LOW activables les 11, 12 et 13 :	1000 - 1530

La confirmation d'activation ou l'annulation de l'ensemble des zones se fera par voie de NOTAM.

Cérémonies le 14 juillet :

ZIT CONCORDE active :	0600 - 1230
ZRT 1 active :	0600 - 1100
ZRT 2 active :	0600 - 1230
ZRT 3 active :	0600 - 1100
ZRT LIFT DOWN activable :	0600 - 1230
ZRT LIFT UP activable :	0600 - 1230
ZRT 4 active :	0530 - 1100
ZRT PARIS LOW activable :	0600 - 1230
ZRT PARIS HIGH activable :	0600 - 1230
ZRT PO ALPHA activable :	0600 - 1230
ZRT PO BRAVO activable :	0600 - 1230

INFORMATION DES USAGERS

Paris CTL :	124.850 MHz, 128.875 MHz, 135.405 MHz, 135.550 MHz
Paris INFO :	126.100 MHz, 129.625 MHz
De Gaulle APP :	119.850 MHz
Orly APP :	123.875 MHz, 127.750 MHz
Beauvais APP/INFO :	123.985 MHz, 119.800 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars La Pile) :	143.550 MHz, 317.500 MHz

STATUT**ZIT CONCORDE :**

- Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

ZRT 1, 2, 3, 4, PO ALPHA, PO BRAVO, LIFT UP, LIFT DOWN, PARIS LOW et PARIS HIGH:

- Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT et la ZIT par les organismes gestionnaires.

CAG : dans les parties de la ZRT qui coexistent avec les espaces aériens, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

ORGANISMES GESTIONNAIRES

ZIT CONCORDE, ZRT 1, 2, PO Alpha et PO Bravo : CDC de Cinq-Mars-la-Pile (Tél : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00) ou, en cas d'indisponibilité technique, CDC de remplacement.

ZRT 3 et 4 : ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) de Villacoublay ou en cas d'indisponibilité, ESCA d'Orléans.

ZRT LIFT DOWN, LIFT UP, PARIS LOW et PARIS HIGH : EACA (Élément Air de Contrôle de l'Aéroport Roissy CDG) ou CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) en remplacement.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT CONCORDE

Limites latérales

Cercle de 8,1 NM (15km) de rayon centré sur : 48°51'30"N - 002°20'30"E
à l'exclusion des zones interdites LF-P23, LF-P25 et LF-P47.

Limites verticales

SFC/FL085

<p>ZRT 1</p> <p><u>Limites latérales</u> 49°11'26" N - 000°51'03" E 49°16'58" N - 001°13'09" E 49°23'00" N - 001°27'30" E 49°30'10" N - 001°38'29" E 49°29'15" N - 001°46'00" E 49°23'49" N - 002°23'50" E 49°18'45" N - 002°09'57" E 49°19'12" N - 002°03'21" E 49°23'22" N - 001°53'57" E 49°01'16" N - 001°44'32" E 48°53'57" N - 001°46'08" E 48°37'18" N - 001°41'45" E 48°42'21" N - 001°25'31" E 48°46'00" N - 001°07'00" E 48°49'11" N - 000°48'14" E 49°11'26" N - 000°51'03" E</p> <p>à l'exclusion : - de la zone LF-P224L ; - de la partie interférente la ZRT HOLD lorsqu'elle est active (Publiée par voie de NOTAM)</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC/FL085</p>	<p>ZRT 2</p> <p><u>Limites latérales</u> 48°37'18" N - 001°41'45" E 48°53'57" N - 001°46'08" E 49°01'16" N - 001°44'32" E 49°23'22" N - 001°53'57" E 49°19'12" N - 002°03'21" E 49°18'45" N - 002°09'57" E 49°26'00" N - 002°30'00" E 49°26'00" N - 002°43'00" E 49°13'58" N - 002°52'00" E 48°54'28" N - 003°03'39" E 48°51'28" N - 002°57'10" E 48°46'40" N - 002°58'48" E 48°31'20" N - 002°50'50" E 48°29'00" N - 002°41'07" E 48°30'21" N - 002°29'18" E 48°24'23" N - 002°23'45" E 48°26'05" N - 002°09'57" E 48°31'27" N - 002°01'33" E 48°37'18" N - 001°41'45" E</p> <p>à l'exclusion des zones : - LF-P21, LF-P 23, LF-P 25, LF-P46, LF-P47, LF-P52, LF-P69, LF-P82, LF-P222L, LF-P223L, LF-P226L et LF-R84 ; - ZIT CONCORDE ; - ZRT 2 Meaux Airshow, 3 Meaux Airshow, PAF A, PAF B et PAF C (Publiées par voie de SUP AIP) - ZRT HOLD, LIMA et CHAMPS lorsqu'elles sont actives (Publiées par voie de NOTAM) - ZIT Versaille - Sommet économique (Publiée par voie de NOTAM)</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC/FL085</p>	
<p>ZRT 3</p> <p><u>Limites latérales</u> 48°17'50" N - 001°53'50" E 48°31'27" N - 002°01'33" E 48°26'33" N - 002°09'13" E 48°13'03" N - 002°01'32" E 48°17'50" N - 001°53'50" E</p> <p><u>Limites verticales</u> FL065/FL085</p>	<p>ZRT 4</p> <p><u>Limites latérales</u> 48°38'34" N - 001°37'41" E 48°35'34" N - 001°47'39" E 48°23'56" N - 001°36'24" E 48°09'00" N - 001°49'40" E 48°09'00" N - 001°37'47" E 48°25'39" N - 001°24'22" E 48°38'34" N - 001°37'41" E</p> <p><u>Limites verticales</u> FL065/FL085</p>	<p>ZRT LIFT</p> <p><u>Limites latérales</u> 48°45'00"N - 002°10'00"E 48°55'00"N - 002°10'00"E 48°55'00"N - 002°25'00"E 48°45'00"N - 002°25'00"E 48°45'00"N - 002°10'00"E</p> <p><u>Limites verticales</u> ZRT LIFT UP : FL135/FL175 ZRT LIFT DOWN : FL105/FL135</p>
<p>ZRT PARIS</p> <p><u>Limites latérales</u> 48°45'00"N - 002°10'00"E 49°00'00"N - 002°10'00"E 49°00'00"N - 002°30'00"E 48°45'00"N - 002°30'00"E 48°45'00"N - 002°10'00"E</p> <p><u>Limites verticales</u> ZRT PARIS HIGH FL175/FL195 ZRT PARIS LOW FL085/FL105</p>	<p>ZRT PO ALPHA et BRAVO</p> <p><u>Limites latérales</u> 49°01'16" N - 002°09'12" E 49°04'04" N - 002°39'50" E 48°44'13" N - 002°45'48" E 48°41'26" N - 002°15'00" E 49°01'16" N - 002°09'12" E</p> <p><u>Limites verticales</u> ZRT PO ALPHA : FL205/FL225 ZRT PO BRAVO : FL215/FL225</p>	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Activités complémentaires :

Dans le cadre du DPSA, les zones LF-TRA 10 C2 ou C3 (FR27) et/ou LF-TRA 8A ou B (FR29) seront activées au profit de la Défense :

- les 11, 12 et 13 : 1030-1630 (annulation possible d'un jour ou plusieurs jours par voie de NOTAM),
- le 14 : 0500-1330

Afin de permettre l'intégration au défilé du drone MQ9- REAPER, sont créées et publiées par voie de NOTAM 4 ZRT HOLD, LIMA, ASCENCEUR et CHAMPS.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

	Les 8, 11, 12 et 13 juillet de 10h00 à 15h30	Le 14 juillet	
		Défilé aérien et DPSA de 06h00 (05h30 pour la ZRT 4) à 11h00	DPSA de 11h00 à 12h30
ZIT CONCORDE	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2)		
ZRT 1, 3 et 4	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2) Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (5)		ZRT 1, 3, 4 non actives
ZRT 2	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2) Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (6)		CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2) + (3) Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (6)
ZRT PO ALPHA, PO BRAVO, LIFT DOWN, LIFT UP, PARIS LOW, PARIS HIGH	Contournement obligatoire		
Hors ZRT 1, 2, 3 et 4	Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (7)		Activités vélivoles suspendues : (4)
Les usagers sont invités à prendre connaissance quotidiennement des NOTAM modificatifs ou complémentaires publiés.			
Transpondeur mode 3/A et C obligatoire.			
Toutes les activités (avec ou sans treuillage) d'aéromodélisme, de voltige, de parachutage, de planeurs et moto-planeurs, de parapentes (motorisés ou non), d'ULM sans transpondeur (mode 3/A et C), d'autogires, de dirigeables, de ballons (libres, captifs ou baudruches), de deltaplanes, et de tout autre appareil volant (motorisé ou non, habité ou non) sont suspendues.			

(1) Suivre les instructions de l'organisme habituel de contrôle, toutefois, notamment pendant le défilé aérien et sa répétition ou pour des raisons de sûreté aérienne (DPSA) :

- des mesures spécifiques de régulation de débit pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols sont susceptibles d'intervenir sur les aérodromes de **Paris Charles de Gaulle (LFPG), Paris Orly (LFPO), Paris Le Bourget (LFPB), Toussus le Noble (LFPN), Pontoise (LFPT), Melun Villaroche (LFPM) et Beauvais (LFOB)**

Ces mesures annoncées par les approches de Paris Charles de Gaulle et de Paris Orly seront gérées de manière optimale par la C2A2, afin de rétablir au plus vite l'activité normale de ces aérodromes,

- des restrictions peuvent être apportées en temps réel pour satisfaire la demande des autorités militaires,
- des drones de l'armée de l'air et de l'espace peuvent évoluer dans la zone en coordination avec l'organisme ATS en charge.

(2) **Pénétration interdite pour la ZIT CONCORDE et contournement obligatoire pour les ZRT 1, 2, 3, 4, PO ALPHA, PO BRAVO, LIFT UP, LIFT DOWN, PARIS LOW et PARIS HIGH**, à l'exception des aéronefs assurant les missions suivantes et sur autorisation de la C2A2 dans les conditions décrites ci-dessous :

- missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique dont l'exécution est incompatible avec le contournement de la ZIT et/ou des ZRT,
- missions au profit de la Défense, y compris les parachutages en ZIT CONCORDE et ZRT 2.

Demande d'autorisation :

Le déclenchement des missions urgentes sera transmis par téléphone le plus tôt possible à la C2A2 afin d'obtenir une autorisation pour chaque vol. Les éléments suivants seront précisés :

- justification de l'intervention, type de mission. Pour les hélicoptères du SAMU non basés en Ile de France, le pilote précisera également le numéro de téléphone de la cellule de régulation du SAMU d'appartenance,
- nombre et type d'aéronefs,
- indicatif,
- terrain de décollage et d'atterrissage, itinéraires, altitude, horaires,
- code transpondeur utilisé (un code transpondeur pourra être imposé).

Une confirmation de chaque vol sera transmise à la C2A2, par téléphone, avant le décollage.

Un contact radio **obligatoire** sera maintenu durant tout le transit en ZIT ou ZRT.

Procédures ATS : respect impératif des procédures d'exploitation habituelles ; toutefois, notamment pendant le défilé aérien et sa répétition ou pour des raisons de sûreté aérienne (DPSA), des restrictions peuvent être apportées en temps réel pour satisfaire la demande des autorités militaires.

Ainsi, à l'exception des missions décrites ci-dessus, toutes les activités locales, les départs, les arrivées et les transits VFR sont suspendus sur tous les aérodromes, aéroports et hélistations situés en ZRT 1, ZRT 2 et ZIT CONCORDE:

Paris Le Bourget (LFPB), Paris Charles De Gaulle (LFPG), Paris Orly (LFPO), Paris Issy les Moulineaux (LFPJ), Toussus Le Noble (LFPN), Lognes Emerainville (LFPL), Chelles le Pin (LFPH), Saint Cyr l'Ecole (LFPZ), Chavenay Villepreux (LFPX), Beynes Thiverval (LFPF), Enghien Moisselles (LFFE), Persan Beaumont (LFPA), Etrepigny (LFFY), Mantes Chérence (LFFC), Saint-André-de-l'Eure (LFFD), Les Mureaux (LFXU), Pontoise Cormeilles en Vexin (LFPT), La Ferté-Alais (LFFQ), Melun Villaroche (LFPM), Fontenay Trésigny (LFPQ), Meaux Esbly (LFPE), Le Plessis Belleville (LFPP).

(3) Par dérogation des dispositions énoncées en (2), les tours de piste pourront être autorisés par le détachement de liaison de l'armée de l'air et de l'espace présent sur les terrains suivants :

Persan Beaumont (LFPA), Pontoise Cormeilles en Vexin (LFPT), La Ferté-Alais (LFFQ), Melun Villaroche (LFPM), Fontenay Trésigny (LFPQ), Meaux Esbly (LFPE), Le Plessis Belleville (LFPP).

(4) Activités véliplanes suspendues :

En raison des procédures d'alimentation des circuits d'attente **avant le défilé et/ou sa répétition et de dislocations après le défilé et/ou sa répétition**, les activités véliplanes sont totalement **suspendues** :

- en ZRT 1, 2, 3 et 4,
- dans les zones véliplanes LF-R 3100 Beynes, LF-R 3104 Mantes, LF-R 3106 Bailleau, LF-R 3103 Coulommiers, LF-R 3102 Compiègne et LF-R 3101 Buno.

(5) Toute activité est **suspendue** dans les zones LF-D 226 A Étampes Ouest, LF-D 227 A/B/C, LF-D 568 A/B Frileuse, LF-D573 CNPP, LF-D 588 Vernon, LF-R 119 A/B Bouard, LF-R 28 Camp de Beynes, ZRT Parachutages SATORY (*Publiée par voie de SUP AIP*), ZRT VTOL Pontoise (*Publiées par voie de SUP AIP*), ainsi que les activités de treuillage n°889 Thoiry, n°873 Vesly, n°878 Lery-Poses, n°915 Quatremare et n°916 Quittebeuf.

(6) Toute activité est **suspendue** dans les zones suivantes : LF-R35 A/B Toussus le Noble, LF-R 262 Enghien, LF-R 3107 Chavenay et voltige n°6203 Chavenay AD, LF-R 3109 La Ferté Alais et voltige n°6216 La Ferté Alais, ZRT Ferté 1 et 2 (*Publiées par voie de SUP AIP*), LF-R 3110 Persan et voltige n°6204 Persan AD, LF-R 3111 Bievres et parachutage n°253 Bievres, LF-R 188 Saint Lubin de la Haye ainsi que l'activité de treuillage n°889 Thoiry.

(7) Toute activité est **suspendue** dans les zones LF-R 119 A/B Bouard.

ORGANISMES À CONTACTER

Avant le 8 juillet :

Pour tout renseignement concernant la sûreté aérienne:
 Commandement de la Défense aérienne et des Opérations aériennes
 Brigade Aérienne de la Posture Permanente de Sûreté
 Centre National des Opérations aériennes
 Division DPSA
 Base Aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun
 BP19
 69579 LIMONEST CEDEX
 Tél. : +33(0)4.87.65.50.86 ou +33(0)4.87.65.52.36

A compter du 8 juillet :

Pour tout renseignement et dépôt d'intention de vol:
 Cellule de coordination de l'activité aérienne (C2A2) : **à paraître par NOTAM**

Pour toute information sur les activités :
 CDC (*Centre de Détection et de Contrôle militaire*) de Cinq Mars la Pile (*Chef contrôleur du CDC*) : **à paraître par NOTAM.**